



Le tri devient + facile !

Zoom encombrants

Saint-Leu-la-Forêt

2022



Dès le 1^{er} janvier, la collecte des encombrants

c'est sur **RENDEZ-VOUS!**



Vous habitez en pavillon ou dans un petit collectif (- de 10 logements).

→ Prenez rendez-vous :

- en remplissant le **formulaire en ligne** situé en bas de page du site www.syndicat-tri-action.fr
- ou en nous téléphonant au **01 34 18 30 18**.



→ Les déchets doivent donc être présentés la veille au soir ou le matin avant 7h.

→ **3m³ maximum de dépôts autorisés par rendez-vous.**



→ **Entre 10 et 49 logements**

Collecte sur rendez-vous : le représentant du collectif, gardien ou responsable de copropriété organise un rendez-vous groupé pour plusieurs logements. **10 m³ maximum de dépôts autorisés par rendez-vous.**

→ **A partir de 50 logements**

Tri-Action et le gestionnaire déterminent ensemble la fréquence de passage de la collecte pour vider les locaux encombrants de la résidence. Consultez votre gardien ou votre gestionnaire de résidence pour connaître les dates de collecte.



Déchets autorisés

→ **2 mètres et 80kg maximum**



Articles domestiques :
valises, appareils de gymnastique, jouets volumineux...



Mobilier : étagères, planches de bois, sièges, canapés, sommiers, matelas, lits...



Déchets interdits

→ **A apporter en déchèterie**



Matériaux de construction/démolition



Pneus, batteries, huile de vidange



Déchets chimiques (pots de peinture, vernis, acide...)



Electroménagers et écrans
→ Pensez à la reprise obligatoire par le vendeur lors de l'achat d'un appareil neuf.

→ **Autres exutoires**



Pièces automobiles
→ casse automobile



Bouteilles de gaz/extincteurs
→ magasin (consignés)



Fibrociment, amiante
→ déchèterie spécialisée



Déchets résiduels
→ collecte des déchets résiduels

☎ d'infos : 01 34 18 30 18

www.syndicat-tri-action.fr

Formulaire de contact situé en bas de page du site internet

